

Compte-rendu du conseil municipal du 12 septembre 2024

Présents : Jean-Luc Coupat, Céline Picard, Mickaël Coupat, Géraldine Faure, Amélie Laborde, Marc Massacrier, Claude Chaizy-Alsac.

Les questions suivantes ont été traitées :

● Zones d'accélération des énergies renouvelables

Rencontre avec les représentants de la société RP Global

Avant la réunion du Conseil, les élus de la commune ont reçu Messieurs Nicolas Noël, chef de projet photovoltaïque et Pierre Bouffard, chargé d'affaires territoriales pour la région Sud-Est de la société RP Global qui développe, finance, construit et exploite des projets d'énergie renouvelable dans le cadre de l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Le Conseil avait ciblé trois zones où il serait possible d'installer des panneaux photovoltaïques et RP Global intervenait ce jour pour présenter ses conclusions sur le projet de parc photovoltaïque situé sur le sectional de Montgheol en bordure de la Dolore. Après étude, compte tenu de la superficie disponible, des contraintes écologiques et de l'éloignement, il leur semble que le projet ne soit pas rentable.

Le Conseil décide néanmoins le maintien des propositions d'accélération de la production d'énergies renouvelables de la commune qui seront soumises à l'intercommunalité et au référent préfectoral.

● Coupe de bois dans le sectional de la Faye

Il s'agit d'une éclaircie dans la plantation de douglas. L'ONF a la charge de la surveillance de la coupe et après appel d'offre le produit sera vendu sous forme de bois façonné (échéance automne 2025).

● Non application du régime forestier

A l'unanimité moins une abstention le conseil décide de la non-application du régime forestier sur les parcelles appartenant à la commune.

● Facture des travaux de l'église

Le conseil valide la facture additionnelle de l'architecte pour les travaux de l'église (7005,80€)

● Devis pour voirie

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise Obéniche pour la réfection du chemin qui démarre sur le chemin de La Faye à la croix de la Taverne en direction de Labat (Echandelys) pour la somme de 1750€HT.

● Devis fenêtres des logements

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise Recoque pour le remplacement des fenêtres de l'un des logements (4792€ HT) et le remplacement du volet de la cuisine de l'autre logement (567,72€ HT)

● **Vente Pascal Robert**

Le Conseil entérine la vente des parcelles à Pascal Robert.

Le maire étant habilité à recevoir et authentifier les actes de vente concernant des droits réels immobiliers passés en la forme administrative lorsque sa commune est partie prenante des actes le conseil municipal a désigné par délibération Céline Picard pour signer l'acte, en présence du maire qui procédera à l'authentification et ce en vue de sa publication au bureau des hypothèques.

● **Défrichage de la zone humide**

Après délibération le Conseil entérine la décision de défrichage de la zone humide de la Fontaine (3,5 ha).

● **Commission locale d'évaluation des charges transférées**

- Le conseil accepte à l'unanimité la récupération par les communes des logements jusque-là aux mains de l'ALF

● **Vente de bois des sections**

La vente de bois de la section des Amouilhaux a rapporté 422,85€.

● **Dotations de solidarité rurale**

***Pour information :** La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.*

Au titre de la solidarité rurale, la commune a reçu une dotation de **29 328€**

● **Dotations aménités rurales**

***Pour information :** Cette dotation vise à reconnaître et valoriser davantage les services environnementaux rendus par les communes rurales à l'ensemble de la Nation en termes de maintien des réservoirs de biodiversité, des puits de carbone, des paysages et tous services rendus par les écosystèmes (« les aménités rurales »). Elle ajoute donc à la compensation des contraintes d'aménagement qui peuvent en découler, une reconnaissance de la contribution des collectivités territoriales à l'atteinte des objectifs de la transition écologique.*

A ce titre une subvention de **4 700€** a été perçue par la commune.

● **Peinture porte de la mairie (entreprise Delair)**

Le montant de la facture pour la peinture de la porte de la mairie s'élève à 378€ HT

● **Restauration scolaire à l'école primaire de St-Amant-Roche-Savine**

Le Conseil municipal accepte la proposition du maire de St-Amant RS concernant la restauration solidaire pour l'année scolaire 2024/2025.

Informations diverses

- **Restauration du chemin de croix de l'église**

La restauration des lithographies représentant le chemin de croix sera prise en charge par l'association le Bon Saint Eloy. Le devis s'élève à 2210€

- **Réunion intercommunale de réglementation des boisements**

La réunion se tiendra le 23 septembre 2024

- **Réunion des maires de La communauté de communes**

La réunion aura lieu le 29 novembre à 9h30

- **La commémoration de l'armistice de 1918** se tiendra le 17 novembre à 11heures.

- **Géraldine Faure** représente la commune au Conseil d'Ecole de Saint-Amant en remplacement de Amélie Laborde

Le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 7 novembre 2024